

Contexte :

Du 1er mars au 1er septembre, le comité de bassin artois Picardie soumet les principales mesures du SDAGE 2022-2027 à une grande consultation publique.

Chacun est invité à exprimer son avis, ses attentes et ses préoccupations sur l'eau et la biodiversité. Toutes vos suggestions alimenteront la réflexion et les propositions du comité.

Pour participer, rendez-vous sur le site www.agissonspourleau.fr

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est la feuille de route qui trace pour les 6 années à venir les actions à suivre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le SDAGE a une portée juridique essentielle dans l'aménagement du territoire avec un objectif que 50% de toutes les eaux soient de bonne qualité (contre 22% aujourd'hui). Le comité de bassin, véritable parlement de l'eau en fixe les objectifs.

Pour nous, associations de protection de la nature dont certaines siègent au Comité de bassin, (collège des acteurs non économiques), il est essentiel de **Garantir les conditions de viabilité de notre territoire (autonomie alimentaire et pérennité de nos écosystèmes)** dans un contexte de dérèglement climatique qui entraîne d'ores et déjà une situation de chronicité de la sécheresse ainsi qu'une augmentation des risques d'inondation.

La reconnaissance de cette situation d'urgence doit s'accompagner de la mise en place d'une gestion de la pénurie de la ressource et de restauration massive de sa qualité à l'échelle du bassin Artois Picardie.

Ces objectifs doivent primer sur toute autre considération pour orienter la programmation et les investissements de l'Agence de l'eau, en privilégiant les solutions basées sur la nature.

L'Agence de l'eau doit se préparer à organiser la gestion de la pénurie, dans une recherche de justice et de répartition équitable de la contrainte, dans le respect du maintien des conditions de production des biens et services indispensables à la population.

Cette perspective implique de réinterroger l'ensemble de nos process : agricoles, industriels, de transport, urbains et énergétiques. De telles considérations nécessitent tant des mesures d'urgence que des actions de long terme, guidées par la notion de frugalité ou de sobriété ainsi que le refus de la prise de risque. Elles exigent des décisions comprises par l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une véritable démocratie de l'eau, condition incontournable de la mise en place d'une telle politique.

Nous proposons ci-dessous les mesures qui, à nos yeux, sont les plus urgentes face à cette situation.

I. RESTAURER LA QUALITE DE L'EAU

Cet objectif passe notamment par la restauration de la qualité des sols et la diminution des rejets polluants des process industriels, agricoles, urbains et de transport.

> **Protéger les champs captants en végétalisant de façon permanente les aires d'alimentation de captage.** Le gros de l'approvisionnement en eau potable de la Région vient des nappes souterraines de la craie. Il importe donc que les Aires d'Alimentation qui facilitent l'infiltration des eaux vers les nappes soient végétalisées en herbe ou en bois afin de limiter tous les produits et intrants utilisés sur les cultures.

> **Garantir un sol vivant par un soutien renforcé à l'agriculture biologique, à l'agriculture de conservation et à toute expérimentation puis généralisation des pratiques visant la disparition d'intrants chimiques avec la mise en place une politique d'aide aux agriculteurs qui diminuent le recours aux produits phytosanitaires.**

> **Limiter le déploiement des usines de méthanisation en plafonnant leur capacité sur chaque territoire.** Elles nécessitent des quantités importantes de carbone qui auraient dû retourner au sol. Ce processus d'appauvrissement augmente l'érosion et le ravinement des sols et donc le risque d'inondation. Leurs digestats font courir aux sols un risque important de pollution eu égard à la méconnaissance de leurs compositions.

> **Augmenter le contrôle et l'amélioration des process industriels** dont les accidents liés entre autres à des ruptures de bassins de stockage des eaux polluées, à des incendies de lieux de stockage ou à des ruptures dans la chaîne de process ont créés récemment des pollutions infiniment dommageables.

> **Soutenir les nouvelles formes d'assainissement (sans eau)** type toilettes sèches.

> **Prendre des mesures visant à la réduction de la pollution des modes de transport** à combustion fossile sur la qualité sols et de l'eau : développement des filtrations appliquées à la récupération d'eau de l'ensemble du réseau routier, appui aux déplacements doux et aux transports collectifs, arrêt des produits phytosanitaires sur le réseau ferré (et appui à de nouveau mode de maîtrise douce de la végétation)...

II. RESPONSABILISER LA CONSOMMATION

Pour "Garantir pour tous une eau potable en quantité suffisante" (enjeu n°1 de l'Agence de l'Eau), il semble incontournable d'**orienter la consommation de l'eau vers la sobriété pour restaurer les quantités d'eau disponibles nécessaires à nos usages mais de façon tout autant prioritaire, aux écosystèmes.**

> **Arrêt de l'artificialisation des sols**

L'artificialisation se fait aux dépens des terres agricoles. Elle pousse nos agriculteurs à intensifier leurs pratiques et augmente la pression sur les espaces naturels. Ce volet agricole doit intégrer la création d'une foncière publique (en partenariat avec Terres de Liens) dédiée à la création de ceintures maraîchères autour des agglomérations et le renforcement des aides pour l'installation des petits maraîchers.

> Protection accrue du territoire des wateringues

le secteur des wateringues (triangle Saint-Omer-Calais Dunkerque) figurent parmi les territoires les plus bas de France. C'est une gestion de l'eau permanente, rythmée par la marée qui protège les terres de la mer. L'équilibre du système dépend du niveau de la mer, du rapport pluie-saturation des sols et de la fiabilité des équipements. Dans un contexte de changement climatique, ces territoires doivent être les plus préservés des constructions, des zones d'activités et de toute activité contribuant à leur faire perdre leur fonctionnalité.

> Pour une définition collective des espaces irremplaçables

Quand certains territoires sont bouleversés ou aménagés, ils perdent leurs fonctions essentielles pour l'eau à savoir, l'infiltration, l'épuration, la préservation de paysages typique et l'accueil d'une biodiversité remarquable. Pour la lutte contre le changement climatique, ils doivent être sacralisés notamment par le maintien et la protection des zones humides et champs captants là où ils existent (refus des mesures de compensations, refus de la perturbation des milieux existants, refus des prélèvements excessifs).

> Moratoires sur les grands projets consommateurs d'eau

Le développement économique et la création d'emploi ne peuvent prévaloir quand la ressource en eau est sous tension.

Des moratoires sur les grands projets consommateurs d'eau et bridage des process existants, également grands consommateurs d'eau (agricoles, industriels, de transport, énergétiques ou urbains) s'imposent. Avec une limitation tant sur l'eau potable que sur les prélèvements directement dans les nappes, canaux et rivières.

En la matière, la transparence est nécessaire pour permettre la confiance. La création d'une commission dédiée pourra permettre le suivi et les ajustements nécessaires.

> Soutien aux expérimentations de nouveaux process moins consommateurs d'eau avec une priorité absolue accordée aux solutions basées sur la nature comme par exemple :

- aider les agriculteurs à maintenir ou réinstaller des prairies permanentes qui séquestrent beaucoup de carbone et permettent une meilleure filtration vers les nappes,
- expérimentation de variétés culturales résistant mieux à la sécheresse,
- appui à l'agroforesterie moins consommatrice d'eau et assurant une phytoremédiation des sols et une reconstitution de leur matière organique permettant le maintien de l'humidité.
- tamponnement des eaux avec reconstitution massive des mares et de zones d'expansion de crue, notamment autour des petits cours d'eau, fossés et becques.
- infiltration systématique des eaux à la parcelle afin qu'elles ne rejoignent pas le réseau d'eaux usées, depuis l'ensemble des bâtiments urbains dont les toits des hangars et

bâtiments industriels avec bassin de tamponnements intégrant un processus naturel de filtration évitant le rejet d'eaux polluées dans l'environnement.

- renaturation de l'ensemble des bassins de récupération existants,
- la généralisation de la récupération des eaux pluviales,
- aide à la réutilisation directe des eaux grises.

> **Soutien accru à l'éducation à l'environnement** auprès de l'ensemble des publics afin de faire évoluer les comportements et savoir-faire, tant individuels que professionnels ou liés à l'aménagement du territoire.

III. FAVORISER LA BIODIVERSITE ET L'EQUILIBRE DES ECOSYSTEMES

> **Soutenir le tryptique de la préservation Eau-Sols-Air**

L'eau, l'air, les sols sont étroitement liés. Améliorer l'état de l'un contribue à améliorer l'état des autres. Pour l'eau et l'air pas mal de choses sont en place et fonctionnent même si elles restent perfectibles. A l'instar de la Loi sur l'Eau ou l'Air, une loi sur la protection des sols vivants paraît aujourd'hui indispensable.

> **Soutenir les projets visant à préserver durablement les zones humides**

Plusieurs organismes publics et privés mobilisent des fonds de l'Agence de l'Eau pour acquérir des espaces naturels et garantir leur préservation. La maîtrise foncière restant l'un des meilleurs moyens de garantir la protection des espaces remarquables. Il est indispensable que les moyens financiers soient durablement affectés pour l'acquisition de ces milieux et leur gestion.

> **Faire valoir les enjeux de connaissance**

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la connaissance sur l'eau, la fonctionnalité des milieux et la biodiversité demeure essentielle.

> **Protéger le milieu marin en stoppant les projets d'aménagement sur le littoral.**

L'une des particularités du bassin Artois-Picardie est de posséder une façade maritime continue de La frontière Belge à la Normandie. Pour préserver ce milieu marin, il faut stopper les projets d'aménagements : création de résidences, aménagement de ports, développement de zones d'activités qui génèrent une pression supplémentaire et parfois inacceptable sur des milieux et des espèces très sensibles.

> **Obtenir plus de garanties sur les grands projets en milieu marin**

Le changement climatique tout comme, l'aménagement des grands ports et la construction de parcs éoliens offshore sont des éléments qui modifient les courants marins et impactent l'utilisation de ces espaces par les poissons voire les mammifères marins. Les études se veulent rassurantes, mais qu'en sera-t-il lors de la mise en œuvre des chantiers, dans 5 ou 10 ans ?